



# L'Aubignois

Le point sur l'actualité de votre commune - Avril 2017

Ce début d'année est marqué par deux élections pour lesquelles nous venons de vous faire parvenir votre nouvelle carte d'électeur. Nous vous demandons de ne pas l'oublier, le jour du scrutin, afin de faciliter les opérations de vote. Nous vous rappelons également **qu'il est indispensable de vous munir d'une pièce d'identité pour pouvoir voter**. Le bureau de vote est installé à la salle des associations, dans la cour de l'école maternelle, rue Jean Simon Dumont. Il sera ouvert de 8h à 19h pour l'élection présidentielle et de 8h à 18h pour les législatives (sauf arrêté préfectoral).

L'élection présidentielle  
1<sup>er</sup> tour, le 23 avril  
2<sup>ème</sup> tour le 7 mai

Les élections législatives :  
1<sup>er</sup> tour, le 11 juin 2017  
2<sup>ème</sup> tour le 18 juin 2017

## VIE COMMUNALE

- Le budget de la commune a été voté lors du Conseil municipal du 11 mars 2017. Cette année encore, **les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux :**

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	15,28%	15,28%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12,28%	12,28%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,46%	38,46%

- Le site internet de la commune** est actuellement en cours d'élaboration. Gardez un œil sur l'adresse [www.aubigny-au-bac.fr](http://www.aubigny-au-bac.fr), vous y retrouverez bientôt des informations sur votre commune
- Après quelques négociations et plusieurs rendez-vous sur place, la direction de la voirie départementale accepte de prendre en charge le coût des **travaux de renforcement des bordures et de la chaussée de la route départementale (RD643)** qui traverse notre commune. L'enrobé sera renouvelé, après raboutage, du rond-point de la rue de la Plage jusqu'au pont surplombant la Sensée. Les bordures, fortement endommagées par le passage des poids lourds, seront également confortées par des blocs plus importants. Des restrictions de circulation seront mises en place par les services du Département. Les travaux devraient débuter cet été.
- La réfection de la couche superficielle de l'enrobé de la départementale 140A** (Aubigny au Bac/Fressain) est également prévue cette année.
- L'un des grands chantiers de la municipalité pour cette année 2017 est la **réfection complète de la rue Jeanne Claire et des abords de la place Ernest Cuisinier**. Ces travaux, estimés à 172 948,80 euros, rendront à cette voie abîmée par la circulation, tout son charme et sa fonctionnalité. Les

deux chaussées qui prolongent la rue J. Claire et rejoignent la rue Calmette seront également réhabilitées.

- **Le cadre de vie** est un élément important pour les habitants de la commune. Les agents communaux en savent quelque chose car ils débarrassent régulièrement les voies des nombreux déchets laissés par les personnes peu scrupuleuses et ils entretiennent les espaces verts. Dans cet esprit, la municipalité a souhaité remplacer l'arbre mort, qui se trouvait à l'angle de la rue Delamette et de la rue Pasteur. C'est désormais un magnifique Fagus Sylvatica ou Hêtre à nuages qui trône fièrement dans le bac en grès et vient embellir ce quartier.



- L'actuelle main-courante, qui ceint le terrain de football municipal est bien dégradée et ne répond plus aux normes en vigueur. Son installation remonte à la création du stade. Sur certaines portions, derrière les buts notamment, elle a même disparue. Cet équipement est indispensable à la pratique du football dans de bonnes conditions de sécurité mais sa réfection était régulièrement repoussée faute de financements. C'est avec joie que nous avons appris l'obtention, par l'entremise du Sénateur Patrick Masclet, d'une subvention parlementaire à hauteur de 50 % des 18 908,40 euros nécessaires à **la rénovation complète de la main-courante du stade de football.**

- En collaboration avec les services de la Sous-Préfecture, la commune travaille actuellement à **l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. C'est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

- Afin de s'adapter aux évolutions logicielles et techniques, **l'équipement informatique obsolète de la mairie a dû être renouvelé** pour un montant de 9764,40 euros. Il comprend un nouveau serveur, 3 ordinateurs et les logiciels de paie, de comptabilité et de gestion cimetièrre. Ce matériel va permettre de s'adapter aux évolutions qui s'annoncent comme, la signature électronique, la réception dématérialisée des factures ou encore le prélèvement à la source.

- Une étude de faisabilité est actuellement en cours pour permettre de valoriser le terrain qui se trouve entre le camping de la Sensée et la mairie. La Municipalité y envisage la **création d'un parking, d'un espace de détente agrémenté d'une aire de jeu pour enfants et d'un city stade** pour les jeunes. Nous ne manquerons de vous tenir informés de l'évolution de ces projets qui devraient voir le jour à l'horizon 2020.

- Chaque année, la commune investit dans l'éducation des élèves de l'école Jean de la Fontaine en faisant l'acquisition de nouveaux ouvrages de lecture pour un montant de 1327,80 €. Une centaine de livres seront ainsi offerts aux enfants de l'école et malgré un budget restreint, un effort supplémentaire a été consenti pour renouveler les 25 dictionnaires de la classe de madame Desmarre.



## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

**Urbanisme** : toute construction inférieure à 40 m<sup>2</sup> (clôture, chalet, abri de jardin, extension, carport, annexe...) nécessite une déclaration de travaux. Toute construction supérieure à 40 m<sup>2</sup> nécessite un permis de construire. Information en mairie.

**Occupation du domaine public** - pour installer un échafaudage, une benne, un véhicule de chantier etc., vous devez en faire la demande en mairie au moins 8 jours avant la date d'occupation du sol.

**Pièces d'identité** – Depuis le 14 mars 2017, la demande de renouvellement ou de création de la carte d'identité ne se fait plus en mairie d'Aubigny au Bac mais, pour l'arrondissement de Douai, dans l'une des quatre mairies équipées du nouveau dispositif de bornes biométriques et **sur rendez-vous** : Arleux, Douai, Aniche ou Orchies. Pour gagner du temps, vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne sur <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>.



## VIE ÉCONOMIQUE



Nous aimons rappeler qu'il fait bon vivre dans notre commune. L'installation de nouvelles chambres d'hôtes en est la démonstration. Le Patio d'Éric, installé 2 ter rue du Stade, dans une ancienne ferme, propose de vous accueillir dans un cadre agréable pour un moment de détente. Pour en savoir plus téléphonez au 03 27 97 93 48, au 06 77 20 30 53 ou rendez-vous sur leur site internet :

[www.chambresdhotelleslepatioderic.com](http://www.chambresdhotelleslepatioderic.com)

## AGENDA

**Marché rural** - Aubigny au Bac accueillera le dimanche 4 juin 2017, le 7<sup>ème</sup> Marché des producteurs locaux de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Il s'installera, de 9h à 13h30 à LoisiParc, rue de la Plage et permettra de valoriser la diversité et la richesse du savoir-faire de nos éleveurs et agriculteurs. Vous y trouverez à la vente des produits locaux, des fruits et légumes, des œufs, des escargots, de l'ail fumé, des soupes, des confitures et de la charcuterie. Entrée gratuite.

**Ouverture de LoisiParc** – Le parc de loisirs ouvrira ses portes pour une nouvelle saison dès le samedi 29 avril avec en nouveauté 2017 "La maison de Cadou". Les 24 et 25 juin venez profiter du feu d'artifice et des activités dans le cadre de "LoisiParc en fête". Entrée gratuite ces deux jours-là.



**Don du sang** – Samedi 22 avril 2017 de 8h à 12h, salle des associations de FÉCHAIN, rue Louis Chantreau. Renseignements : 0 800 109 900 (n° vert)

**Randonnées** - La CAD organise, le dimanche 4 juin 2017 à 9h, deux randonnées gourmandes et gratuites au départ de LoisiParc. La rando pédestre de 4,2 km, autour des marais d'Aubigny-au-Bac et de Brunémont avec la visite d'un producteur céréalier engagé dans le bio. La rando cycliste de 20 km, sillonnera l'Arleusis, de ferme en ferme (casque obligatoire). Une dégustation de produits du terroir sera à chaque fois proposée. Inscriptions avant le 31 mai au 03.27.99.14.13

## LES RÈGLES DE LA VIE EN COMMUNAUTÉ

**Animaux** - Votre animal de compagnie doit être identifiable (puce ou tatouage) afin que nous puissions vous contacter en cas de divagation dans la commune. Il doit être tenu en laisse sur la voie publique (Art. 213.2 du code rural). Si votre animal est un chien de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> catégorie, il doit également être muselé. Il est interdit de laisser son chien faire ses besoins sur la voie publique (Article 632.1 du Code Pénal). Nous vous demandons, par respect de la loi mais également par courtoisie vis à vis des piétons et des voisins de ramasser les déjections de votre animal.

**Collecte des déchets** - Merci de sortir vos bacs la veille à partir de 19h ou le matin avant 6h et veillez à les rentrer le plus rapidement possible après la collecte. Les encombrants ne doivent être déposés que la veille afin de laisser les trottoirs libres. Le non-respect des jours et heures de collecte fixés par la Communauté d'Agglomération du Douaisis est passible d'une amende (Article 632.1 du Code Pénal)

**Brûlage des déchets** - Le brûlage, à l'air libre (dans la cour, le jardin, les terrains vagues...), des déchets ménagers et des déchets verts (issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies, d'élagage d'arbustes...) est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Il est rappelé que l'article L541-46 du code de l'environnement interdit d'abandonner, de déposer ou de faire déposer des déchets en un lieu qui n'y est pas destiné comme c'est malheureusement le cas dans le marais ou à la sortie d'Aubigny au Bac en direction de Fressain.



**Les infractions signalées ou constatées seront systématiquement suivies par les services municipaux et, le cas échéant, feront l'objet de procédures administratives ou judiciaires.**

## FINANCEMENTS

Nous profitons de ce bulletin pour remercier la Communauté d'Agglomération du Douaisis pour sa participation, chaque année, dans le cadre du fonds de concours communautaire, au financement (à hauteur de 50%) de plusieurs de nos investissements.



**En 2013 financement de 12 000 €** sur les achats suivants :

- Salle des fêtes - Auto-laveuse  
Ecole - Matériel informatique
- Sèche-mains
  - Tables et chaises (classe CM1/CM2)
  - Portail d'entrée
  - Escalier de l'issue de secours
  - Rideaux anti-feu

Services techniques :

- Pulvérisateur/épandeur
- Outillage

**En 2014 financement de 6 203 €** sur les achats suivants :

- Chaudière de l'école
- Mobilier scolaire (CE1-CE2)
- Remorque pour les services techniques

**En 2015 financement de 8000 €** sur les achats suivants :

- Clôture du stade
- Mobilier scolaire (CP et maternelle))
- Cuve de la chaudière de l'Ecole
- Lave-vaisselle pour la salle des fêtes